



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les professions libérales du secteur de la santé réclament moins de charges administratives!

La situation ne cesse de s'aggraver. Les résultats actualisés de l'étude du bureau BASS, mandatée par l'Union suisse des professions libérales (USPL), montrent que la bureaucratie ne cesse d'augmenter dans le domaine de la santé. Les professions libérales telles que les médecins, les dentistes, les physiothérapeutes, les radiologues, les psychologues et les chiropraticiens souffrent d'un excès de tâches administratives. Ces professions consacrent jusqu'à une journée entière de travail par semaine aux obligations étatiques. Elles réclament donc une réduction de ces charges.

L'USPL est l'organisation faitière de 17 associations professionnelles qui représentent au total les intérêts d'environ 142'000 membres.

L'enquête «Charges administratives dans les professions libérales», menée en 2023 par le bureau BASS auprès des professions membres de l'Union suisse des professions libérales (USPL) et actives dans le domaine de la santé, avait révélé que celles-ci consacraient en moyenne près de 7 heures par semaine à des tâches administratives. Presque toutes les personnes interrogées s'attendaient à une nouvelle augmentation de la charge administrative dans les prochaines années.

Trois ans plus tard, ces prévisions semblent s'être confirmées. Malgré l'entrée en vigueur de la loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE) en avril 2024, les représentants des organisations membres de l'USPL ont continué de constater une augmentation considérable et généralisée des charges administratives dans le secteur de la santé.

Selon le groupe professionnel, trois causes sont mises en avant pour expliquer cette évolution:

- Les échanges administratifs avec les assurances, en particulier les caisses-maladie. Les représentants de l'USPL se plaignent de recevoir de plus en plus de refus, de demandes de précisions et de requêtes de documents supplémentaires de la part des caisses-maladie, tendance encore accentuée avec l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs ;
- Les exigences en matière de documentation pour l'octroi d'une autorisation de pratiquer par les autorités cantonales ont connu une hausse ces trois dernières années ;

- Les exigences relatives aux données à fournir à divers organismes (autorités fiscales, Office fédéral de la statistique, Office fédéral de la santé publique) ont également augmenté.

Aujourd'hui – tout comme en 2023 –, les professionnels de la santé constatent de nombreuses défaillances dans le système actuel et estiment qu'il y a un réel besoin d'amélioration. Pour alléger les tâches administratives, ils préconisent les mesures suivantes:

- **Collaboration plus efficace avec les assurances:** amélioration de la communication avec les assurances-maladie (pas de refus automatiques et injustifiés, mention d'interlocuteurs directs pour les factures rejetées et, de manière générale, une communication plus directe pour trouver des solutions communes), réduction des exigences formelles et standardisation des rapports à fournir ;
- **Analyse d'impact de la réglementation :** les prestataires doivent être davantage impliqués afin d'évaluer la pertinence et les conséquences pratiques de la réglementation prévue. En principe, toutes les réglementations devraient être systématiquement soumises à une analyse d'impact de la réglementation.
- **Simplification et harmonisation des processus pour les garanties de prise en charge des coûts, accélération de la réponse des assurances :** dans les professions thérapeutiques, un besoin de simplification et d'harmonisation des processus pour l'obtention d'une garantie de prise en charge des coûts (et l'octroi de ces garanties de prise en charge par les assurances-maladie) est exprimé;
- **Plateforme uniforme et sécurisée pour la collecte de données relatives au développement de la qualité (art. 58 LAMal) :** les prestataires sont tenus de développer leurs propres plateformes pour la gestion des données de qualité, ce qui n'est guère efficace et entraîne des coûts supplémentaires. C'est pourquoi il est demandé que la Confédération mette à disposition et finance une plateforme sécurisée et uniforme permettant de collecter, de gérer et de publier ces données.

[Télécharger la Fiche d'information actualisée « Charges administratives dans le domaine santé » de 2026](#)

[Télécharger L'étude «Charges administratives dans les professions libérales» de 2023](#)

Pour toute question

Urs Stoffel, membre de la FMH (079 430 99 27)

Muriel Brinkrolf, directrice de la FSP (031 388 88 48)

Osman Besic, directeur de Physioswiss (079 277 84 85)

Simon Gassmann, secrétaire général de la SSO (031 313 31 31)

Sabine Schläppi, directrice de ChiroSuisse (031 371 03 01)

Gisela Salm, vice-présidente ASTRM (041 926 07 77)

Marco Taddei, secrétaire général de l'USPL (079 776 80 67)